

# «Un dispositif qui va contraindre l'expression de la vie culturelle»

Alors que le texte «confortant le respect des principes de la République» doit être débattu à partir de ce lundi en commission spéciale à l'Assemblée nationale, le pasteur François Clavairoly, président de la Fédération Protestante de France, a redit sur le plateau de Télésud les doutes et les inquiétudes du protestantisme français.



*François Clavairoly sur le plateau de l'émission «L'entretien du jour» © Télésud*

Les députés de l'Assemblée nationale ouvrent en commission spéciale ce lundi les débats autour du projet de loi «confortant le respect des principes de la République». Plus de 1700 amendements ont été déposés ; une partie d'entre eux ont été déclarés irrecevables dès dimanche par la commission

pilotée par l'ancien président de l'Assemblée nationale et ancien ministre François de Rugy. Alors qu'une tribune «[Associations présumées coupables ?](#)» a été publiée par [le Mouvement associatif](#), groupement qui affirme représenter une association sur deux en France, le pasteur François Clavairoly, président de la Fédération Protestante de France, invité sur le plateau de l'émission «[L'entretien du jour](#)» de Télésud, a une fois de plus exprimé les doutes du protestantisme français.

Au cours de cet entretien d'une vingtaine de minutes diffusé le 14 janvier, à quelques jours de l'ouverture des débats, le président de la FPF a notamment eu l'occasion de rappeler ce qu'implique le régime de laïcité dont s'est dotée la République : «L'État, ou la République, ne reconnaît aucun culte, mais organise l'espace juridique pour que tous les cultes puissent s'exprimer dans la société (...) L'État est laïc, la République est laïque, mais la société, elle, doit être le lieu où peuvent se vivre les différents cultes présents sur le territoire.» La laïcité est ainsi «un principe politique juridique. Elle n'est pas une valeur que nous

pourrions tordre en essayant, au nom de la laïcité, de neutraliser religieusement la société, c'est-à-dire d'effacer tout ce qui pourrait ressembler à du religieux.»

D'où les inquiétudes suscitées au sein de la FPF par le projet de loi «confortant le respect des principes de la République», qui, a souligné François Clavairoly, «au lieu de favoriser l'expression culturelle» risque de mettre en place «un dispositif qui va contraindre l'expression de la vie culturelle. Il ne faudrait pas qu'un tel projet de loi contraigne les religions ou les mette sous contrôle (...) Il ne faut pas, au nom de la lutte contre l'extrémisme, mettre en doute la liberté de culte et la liberté d'expression».

Cet entretien intervenait quelques jours après son audition devant la commission spéciale de l'Assemblée Nationale, au cours de laquelle le président de la FPF était venu avec Jean-Daniel Roque présenter le plaidoyer de la FPF contre certains aspects inquiétants de ce projet de loi.

Consultez le plaidoyer de la FPF concernant ce nouveau projet de loi ci-dessous.

- [Lettre du président de la FPF](#)
- [Projet de loi confortant le respect des principes de la République – Éléments de plaidoyer – janvier 2021](#)